



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20450  
7 février 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL RELATIF AUX POUVOIRS DU REPRESENTANT  
SUPPLEANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD  
AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 6 février 1989, dans laquelle il est indiqué que M. Christopher O. Hum a été nommé représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----